

Amendement au règlement de zonage dans le secteur A  
**Les citoyens invités à se prononcer sur le projet de  
règlement**

**Brossard, le 4 août 2020** – Dès aujourd’hui et jusqu’au 17 août prochain, les Brossardaises et Brossardois sont invités à se prononcer sur le projet de règlement REG-362-18 qui permettra, s’il est adopté, de mieux contrôler l’insertion des nouvelles constructions et les agrandissements pour favoriser une meilleure harmonisation par rapport aux bâtiments existants dans le secteur A.

Le 7 juillet dernier, le conseil municipal a adopté le projet de règlement REG-362-18. Dans le contexte de pandémie de la COVID-19, conformément à l’arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020, ce projet de règlement est assujéti à une consultation écrite d’une durée de 15 jours en remplacement de l’assemblée publique de consultation. Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce projet de règlement par courriel à [greffe@brossard.ca](mailto:greffe@brossard.ca) ou par la poste.

Toutes les informations relatives à cette consultation écrite sont détaillées à la page des [avis publics](#) du site Internet de la Ville de Brossard. Une présentation et une vidéo explicative sont disponibles à la même adresse pour permettre à tous de bien comprendre le projet de règlement et la procédure à suivre pour déposer ses commentaires.

**Le dernier droit**

Cet appel de commentaires représente la dernière étape avant l’adoption de la nouvelle réglementation de zonage dans le secteur A. Depuis 2018, la Ville de Brossard a mené une vaste démarche de consultation publique pour ajuster la réglementation en collaboration avec les résidents du secteur. L’historique complet de cet important projet est détaillé au [brossard.ca/secteurA](http://brossard.ca/secteurA).

– 30 –

Source : Direction des communications  
Ville de Brossard  
450 923-6311